

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NO LAS-0088**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 3 février 2014 a adopté le règlement suivant :

LAS-0088 Règlement autorisant un emprunt de 1 705 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur différentes rues de l'Arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports le 19 février 2014.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 6 mars 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF
BYLAW NO. LAS-0088**

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on February 3, 2014, the Borough Council has adopted the following bylaw:

LAS-0088 Bylaw authorizing a loan of \$1,705,000 for repairs of different streets in the Borough of LaSalle.

This bylaw has been approved by the *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* and *ministre des Transports* on February 19, 2014.

This bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on March 6, 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement